

Directrices : Mathilde Garguy
Christèle Bonnet

PROJET PEDAGOGIQUE
Camp Espérance Jeunes 2023

ESPERANCE JEUNES
Domaine de Burtin

Table des matières

1	32
	33
	44
	54.1
	54.1.1
	54.1.2
	Erreur ! Signet non défini. 4.2
	54.2.1
	54.2.2
	64.3
	64.3.1
	64.3.2
	64.4
	74.5
	75
	85.1
	85.2
	85.3
	86
	87
	98
	9ORGANIGRAMME
	11
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	12
CONTRAT DE VIE :	13

1 L'organisateur

*L'association Espérance Jeunes a été créée en 1997 (JO du 22 novembre 1997).
Son siège social est : « Domaine de Burtin » - 41600 Nouan-le-Fuzelier.*

L'objectif d'Espérance Jeunes est **le développement** de l'enfant, de l'adolescent, du jeune dans toutes les dimensions de la personne humaine et dans un profond respect de sa liberté.

Les **valeurs** d'Espérance Jeunes sont : l'ouverture à l'autre, la solidarité, et l'approfondissement de la connaissance de soi et de son environnement.

Le rôle de l'éducation familiale est prédominant. Espérance Jeunes veut être un **acteur complémentaire** de cette éducation.

Espérance Jeunes considère que ses **objectifs sont atteints** lorsque l'enfant, l'adolescent, le jeune :

- développe sa capacité de vie en groupe et de communication ;
- respecte l'autre dans ses différences ;
- grandit dans la conscience de ce qu'il est et de ce qu'il peut faire ;
- se considère comme l'acteur principal de son développement et de la construction de sa vie ;
- respecte l'environnement naturel.

Moyens :

- Mise en œuvre de **centres de vacances** et de loisirs ouverts à tous.
- **Adaptation** à la personne (selon âge, sexe, état de maturation psychologique, affective et spirituelle, milieu d'origine, etc.).
- Possibilités de **formation** données au personnel d'encadrement.

2 Présentation du séjour

L'Association organise du dimanche 9 Juillet au samedi 22 juillet 2023 des camps diversifiés sous tentes au Domaine de Burtin – 41600 Nouan le Fuzelier, en 2 parties successives :

- . Du 9 au 15 juillet pour 60 jeunes de 11-13 ans, ainsi que 20 jeunes de 15-17 ans (pré-camps).
- . Du 16 juillet au 22 juillet pour 120 jeunes de 14-17 ans.

Locaux : Structure d'accueil aux normes Jeunesse et Sports, assurant la restauration, et mettant à notre disposition les locaux nécessaires aux activités.

L'hébergement se fait sous chapiteaux ou en dortoir. (Garçons sous chapiteaux et filles en dortoir).

Implantation : Sologne, à 30 km d'Orléans, à proximité de Lamotte-Beuvron.

Public accueilli : Jeunes venant de toute la France, et des pays limitrophes, et de milieux socioculturels diversifiés.

Moyens mis à disposition : Terrain de foot et de volley disponibles sur le site. Sentiers pédestres autour de la propriété, en forêt. Espaces de jeux couverts sous chapiteaux et tentes (tables de

ping-pong, bibliothèque, jeux de sociétés, coin cafétéria à certaines heures de la journée, matériel pour les ateliers manuels et artistiques), temps calme et couchage différenciés. Pour les pré-camp : musique (matériel de sonorisation et d'enregistrement et local fermé pour les instruments de musique) ; sport et nature (matériel pour construction d'un parcours dans la nature sécurisé).

3 Les objectifs

- Favoriser l'accueil de la différence de l'autre et l'intégration dans le groupe
 - Former de petites équipes de vie, servant de référence pendant le camp
 - Aménager des temps de parole en équipes où chacun peut s'exprimer et être écouté
 - Mettre en place des jeux en équipe

- Permettre au jeune d'approfondir son autonomie (l'aider à gérer le temps et l'espace)
 - Permettre un réveil échelonné
 - Choisir ses activités (activités sportives, manuelles, artistiques)
 - Mettre en place un temps calme par jour permettant repos, réflexion personnelle
 - Choisir son équipe de vie

- Développer ses capacités physiques, connaître ses limites et grandir dans la connaissance de soi (qualités, comportement)
 - Mettre en place des temps de formation et de discussion sur des thèmes adaptés à l'adolescent (amitié, affectivité, ma place dans la société, le thème de cette année sera « Ose viser haut »)
 - Organiser des temps de sport

- Apprendre à respecter l'environnement naturel
 - Responsabiliser au respect du parc et des forêts (déchets, etc.)
 - Sensibiliser à la beauté de la nature
 - Aider à la gestion responsable de la nourriture

- Encourager à être acteur de son développement dans la société
 - Accueillir des règles communes de vie et s'impliquer dans leur mise en place
 - Ranger son lit de camp et se responsabiliser pour le ménage

- Aider à découvrir ses talents et capacités créatives, artistiques et intellectuelles (réalisation de projets, etc.) et grandir dans la confiance en soi
 - Organiser des temps d'ateliers manuels et artistiques.
 - Organiser les soirées festives et ludiques inter-équipes.
 - Monter un parcours sportif.
 - Monter un groupe de musique.

4 Organisation

4.1 Vigilance COVID-19 :

Nous restons en dialogue avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations section Service de la Jeunesse et des Sports de Blois, pour se tenir au courant de tout changement éventuel concernant les ACM avec hébergement. Nous resterons vigilants aux mesures basiques (aération des locaux, désinfection du matériel et des surfaces de contact, nombreux points d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique à disposition). S'il y a plus de précisions à apporter d'ici juillet, elles seront envoyées avec la dernière lettre d'information dans le courant du mois de juin.

➤ Suivi sanitaire :

- Un médecin référent présent sur le centre d'accueil supervise l'équipe des Assistants Sanitaires du séjour de vacances.
- Celui-ci présente les informations et consignes sanitaires spécifiques à l'équipe d'encadrement lors des journées préparatoires de l'accueil et aux jeunes dès le soir de leur arrivée sur place.
- Un espace d'isolement est prévu en cas de contamination.

4.2 Préparation

4.2.1 Avec l'encadrement

Des réunions de préparation ont lieu pendant l'année scolaire 2022-2023 (en novembre, décembre, mars, avril, mai et juin), avec une équipe composée de directeurs et d'animateurs expérimentés :

. Ordre du jour du mois de novembre : relecture de l'été et réflexion sur le thème et les améliorations possibles à apporter.

. Ordre du jour de mois de décembre : finalisation du thème du camp

. Ordre du jour du mois de mars : travail sur le projet pédagogique, les candidatures des animateurs et attribution des tâches et préparation des projets des différents précamps.

. Ordre du jour du mois d'avril : point sur les effectifs d'animateurs, inscriptions.

. Ordre du jour de mai : point sur la crise sanitaire, composition du personnel, et du détail du programme d'activités, définitions des besoins matériels, finalisation du projet pédagogique.

. Ordre du jour de juin : point sur l'avancement des préparatifs (animations, logistique, personnel), finalisation des adaptations nécessaires.

Toutes les informations pratiques sont envoyées aux animateurs et aux parents dans le courant du mois de juin.

Le thème choisi sera, sur la connaissance de soi et la construction de la personnalité de l'adolescent, « Ose viser haut ! », thème qui sera décliné dans les jeux, les ateliers, les veillées, les débats.

Tout le personnel est bénévole. Il est recruté uniquement sur base d'une relation personnelle et après un entretien initial.

Une vingtaine d'animateurs préparent un programme d'animation pour les ateliers techniques et artistiques, et pour les grands jeux et veillées.

Pour les jeunes

La publicité dans la presse, différents sites internet, diffusion de tracts, réseaux sociaux se fait depuis le mois d'avril. Les informations sont disponibles par téléphone et sur le site Internet.

Les inscriptions se font en ligne et peuvent se finaliser par courrier (les formulaires étant à télécharger sur le web).

4.2.2 Concernant les pré-camps musique et sport-nature

Se déroulent deux pré-camps pendant la semaine du camp des 11-13 ans. L'un a une visée artistique sur le plan musical et l'autre une visée sportive avec pour objectif de faire grandir plus particulièrement dans la connaissance de soi sur le plan physique : « Être fort pour être utile » (hébertisme). Ils s'adressent aux 15-17 ans qui ont participé à des camps précédents.

Le pré-camp musique permettra de réaliser un enregistrement de différents chants, joués par ailleurs à plusieurs reprises pour l'ensemble des jeunes permettant aussi de développer les objectifs pédagogiques énoncés auparavant d'une autre manière par la construction d'une fraternité à travers la musique par les talents musicaux mis en commun (voix-instruments) et offerts aux jeunes des camps, que ce soit les 11-13 ans ou les 14-17 ans.

L'encadrement se fait par des animateurs ayant des compétences particulières en musique et en chant, ainsi que d'un ingénieur son bénévole pour les enregistrements.

Le pré-camp sport et nature proposera aux jeunes une formation autant théorique sur la « philosophie » hébertiste que physique par la Méthode Naturelle. Les jeunes seront progressivement menés vers une conception en autonomie d'un parcours complet en pleine nature, qu'ils proposeront aux autres jeunes pendant le camp des 11-13 ans et d'une autre manière pour le camp des 14-17 ans.

L'encadrement se fait par des animateurs ayant des compétences particulières dans cette pédagogie et d'autres animateurs.

4.3 L'organisation du temps

4.3.1 Accueil des jeunes et des familles :

Les jeunes arrivent soit en voiture avec leurs parents, soit à la gare de Nouan-le-Fuzelier, ou de Lamotte-Beuvron, à partir desquelles des navettes sont organisées.

Les familles sont accueillies par une équipe d'animateurs, qui explique le fonctionnement du camp et installe les jeunes dans les lieux de logement. Durant tout le séjour, deux assistant sanitaires avec un médecin seront présents sur le camp, et ceux-ci seront disponibles auprès des parents pour recevoir les consignes sanitaires. L'équipe de direction se tient à disposition des parents, ceci autour d'un goûter.

4.3.2 Programme journée type :

4.3.2.1 *Camps Adomini et Adodei*

7h à 8h Réveil échelonné puis toilette

8h Petit-déjeuner et vaisselle

9h00 lancement de la journée (louange pop, animations et topo sur le thème de la journée) et activités au choix (carrefour-débat/ Ateliers manuels ou artistiques)

12h Pause – temps personnel

- 12h30 Repas
- 13h30 Temps calme / temps de services (roulement par équipes)/ Activités libres dans l'enceinte de la cafétéria-détente (sports, bd, jeux, etc.) (*réunion animateurs**)
- 15h Activités au choix (ateliers /carrefours-débat)
- 17 h Douches/ goûter et temps de partage en équipe, avec les animateurs
- 18h00 Messe ou temps calme
- 19h Dîner
- 20h00 services (roulement par équipes) /douches
- 20h30 Veillée par les animateurs et/ou intervenants
- 21h30 Fin de la veillée (22h pour les 14/17 ans), ouverture de la cafétéria-détente
- 22h00 coucher sous la conduite des animateurs (22h30 pour les 14-17 ans)

Les jeunes s'inscrivent selon leur choix dans les différents ateliers et carrefours.

* à tour de rôle, des animateurs animent le temps de détente pendant la réunion.

4.3.2.2 Pré-camps musique, sport-nature

- 7h à 8h Réveil échelonné puis toilette
- 8h Petit-déjeuner et vaisselle
- 9h00 lancement de la journée (louange pop), temps de réflexion ou de témoignage ou de topo théorique et pratique « hébertisme » et activités artistiques pour la construction du spectacle ou des temps de concert, entraînement dans la nature.
- 12h Pause – temps personnel
- 12h30 Repas
- 13h30 Temps calme / temps de services (roulement par équipes)/ Activités libres dans l'enceinte de la cafétéria-détente (sports, bd, jeux, etc.) (*réunion animateurs**)
- 14h30 reprise des activités artistiques et sportives.
- 17 h Douches/ goûter et temps de partage avec les animateurs respectifs
- 18h00 Messe ou temps calme
- 19h Dîner
- 20h00 services (roulement par équipes) /douches
- 20h30 mise en commun de l'avancement du travail de la journée / veillée
- 22h30 coucher sous la conduite des animateurs

4.4 Règles de vie

Un **contrat de vie** a été élaboré par les jeunes des camps précédents. Il est inclus dans les formulaires d'inscription. Il doit être signé par le jeune et par ses parents. Les sanctions peuvent aller jusqu'au renvoi dans la famille.

Le **règlement intérieur** est valable pour les animateurs ainsi que pour le personnel d'entretien. Il est énoncé avant le début du camp et si besoin rappelé pendant le camp.

4.5 Les modalités de fonctionnement de l'équipe

L'équipe d'animation se retrouve 48h, avant le début du séjour, pour un temps d'installation des lieux, de formation et de préparation des animations.

Les informations sont affichées dans la salle des animateurs.

Des réunions ont lieu après le repas du midi, pour faire une remontée de ce qui se vit en équipes, donner des informations et prendre certaines décisions. Les stagiaires BAFA reçoivent une formation spécifique avant le camp, et sont accompagnés personnellement par une directrice adjointe (rencontres formelles et accompagnement sur les différentes activités à animer).

L'équipe de direction, et les responsables des animations des 24 heures à venir, mangent ensemble le midi pour un temps de bilan. En fonction des activités, et des besoins, ils font appel à certains animateurs à ce moment-là.

5 Les moyens

5.1 Moyens humains

Tout l'encadrement est volontaire. (Cf l'organigramme des responsables en annexe).
Des intervenants extérieurs contribuent à l'animation spécifique des ateliers et des carrefours.

5.2 Moyens financiers

Recettes : les seules recettes sont la contribution des familles (y compris les bons vacances et chèques vacances).

Le prix du camp est fixé à 275 €.

Tandis que le prix du pré-camp + camp est fixé à 500 €.

Total : environ 53 000 €.

Les principaux postes de dépenses sont :

- alimentation, utilisation des locaux : 35000 €
- entretien matériel et infrastructure (location du chapiteau, etc.) : 7000 €
- fonctionnement (carburant, matériel pédagogique, secrétariat, matériel hygiène covid-19...): 4500 €
- intervenants (technicien son et lumière, conférences) : 1500 €
- aide aux familles : 2000 €
- Assurances : 2725 €

5.3 Moyens matériels

Le chapiteau d'aire de jeux est loué, installation comprise. D'autres ont été achetés et sont entretenus par l'Association.

Le matériel nécessaire aux ateliers est acheté et mis en place selon les projets d'animation.

Des boissons non alcoolisées seront vendues sur le camp à la cafétéria-détente appelée « bergerie » ainsi que des friandises. Le fonctionnement de ce lieu s'autonomisera.

6 Sécurité

Le responsable des services techniques, sous la supervision de la directrice, prend en charge la sécurisation de tous les lieux et de tous les équipements.

Les chefs de sous-camp prennent en charge la sécurité des activités.

Les assistants sanitaires gèrent l'infirmerie, et donnent en début de camp aux jeunes toutes les consignes d'hygiène et de santé. Ils travaillent en lien avec le médecin référent présent sur le camp.

Le règlement intérieur explicite les minima requis.

La vie morale et affective est régie dans un contrat de vie. La réunion de l'équipe d'encadrement, le midi au café, est l'occasion de faire remonter en particulier toutes les questions touchant à la sécurité.

L'équipe de direction ainsi que l'Association Espérance Jeunes déclinent toute responsabilité en cas de vol de matériel personnel apporté (téléphone portable, i-pod, i-phone, tablette, etc ...). Il sera proposé aux jeunes de laisser les objets personnels de valeur à la direction, ceux-ci étant disponible à certaines heures de la journée.

7 Alimentation

Les menus sont établis par la directrice, en coordination avec l'équipe de cuisine du centre d'accueil. Le centre d'accueil est chargé d'effectuer les prélèvements demandés par la réglementation.

8 Les modalités d'évaluation du Projet Pédagogique

Les animateurs recueillent les avis des jeunes, chaque jour, lors du temps en équipe de vie. Les informations utiles sont redonnées par les animateurs, en réunion quotidienne.

L'équipe de direction et les responsables des animateurs se réunissent en débriefing et en préparation de la journée suivante, chaque jour.

À la fin du séjour, une évaluation est proposée par équipe avec deux catégories : points positifs, points à améliorer.

Une évaluation peut aussi se faire, au vu des œuvres manuelles réalisées, et des veillées créatives inter-équipe, du résultat du travail artistique commun des jeunes des pré-camps, qui laissent paraître la motivation des jeunes, leur créativité, et leur capacité à réaliser leur projet ensemble et personnellement. Elles sont aussi un moyen de vérification de la cohésion de l'ensemble, et des équipes entre elles.

Un temps de bilan est prévu avec les animateurs en fin de séjour, suite au rangement.

Après le camp, nous recevons par Internet suite à un formulaire en ligne ou par courrier les suggestions des jeunes, les évaluations des parents, du personnel d'encadrement et des retours d'expérience.

En ce qui concerne les stagiaires Bafa, un entretien initial personnel est prévu, au cours duquel une fiche d'évaluation est expliquée et commentée. L'entretien intermédiaire et les rencontres informelles permettront de faire le point avant l'entretien final.

1. ORGANIGRAMME

Organisateur :

- Hugues Langlois-Meurinne

Direction (BAFD)

- Christèle Bonnet (Directrice, puis adjointe)
- Mathilde Garguy (sœur Tsippora) (Adjointe, puis directrice)
- Ilaria Natale

Responsables animateurs des tranches d'âges

- Filles : Pauline de Bertier
- Garçons : Hugues Langlois-Meurinne

Animation Pré-camp musique :

- Typhaine Michalski
- Thibault Lotthe
- Caroline Dreux

Animation Pré-camp Sport et Nature :

- Pénélope Le Nalio
- Lucie Nicolas
- Thomas Payré

Assistants Sanitaires :

- Bernard Dubois (médecin)
- Aleksandra Blaquièrre
- Clément Mengone

2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 Chacun s'engage à respecter absolument la réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour les centres de vacances.

Article 2 Chacun est tenu de respecter la loi Evin de 1991, le décret de 2006, interdiction de fumer dans les lieux collectifs, et l'article 98 de la loi dite « loi hôpital, patient, santé et territoire » de juillet 2009, quant à la consommation de tabac dans les lieux accueillants des mineurs.

Article 3 La détention ou l'usage de drogue et d'alcool sont des motifs de renvoi.

Article 4 Pas de sortie en dehors de l'enceinte du domaine, ni d'entrée dans les bâtiments non mis à notre disposition, sans l'autorisation de la direction.

Article 5 Chacun est attentif à veiller aux règles d'hygiène : rangement des tentes, respect de la distance de 30 cm entre les lits de camp, toilette personnelle, séchage des serviettes et du linge...

Article 6 Une personne extérieure ne peut entrer qu'avec l'accord du directeur.

Article 7 La possibilité est donnée aux jeunes de téléphoner (spécialement aux familles...), en demandant leurs téléphones portables au secrétariat.

Article 8 Les véhicules de service ne peuvent être utilisés que par les personnes autorisées par l'assurance.

Article 9 L'utilisation d'appareil électrique sonore (lecteur CD, radio ...) et d'instruments (jumble...) se fera dans les temps réservés à cela.

Article 10 Toutes situations de mise en danger est considérée comme une faute grave, pouvant être motif de renvoi.

Article 11 Tout membre de l'encadrement a un devoir de vigilance sur la sécurité de tout adolescent, et spécialement sur celles ou ceux qui sont mis sous sa responsabilité. L'obligation de moyens est permanente.

3. CONTRAT DE VIE :

À la suite de l'engagement que j'ai déjà pris lors de mon inscription pour le camp Espérance-Jeunes, je prends avec l'aide de mes animateurs, les engagements suivants, sachant qu'ils ne font que compléter ce qui figurait sur mon dossier d'inscription.

1. Je sais que la consommation, l'échange et la détention de toute drogue proscrite par la loi est interdit et que je m'expose à un renvoi en cas d'infraction à cette loi.
2. Je sais que fumer dans un centre de vacances est interdit par la loi ainsi de la consommation d'alcool. Je m'expose à une sanction si je ne respecte pas cette règle.
3. Pour les autres autant que pour moi-même, je respecte les consignes de sécurité. En particulier : je n'entre pas dans les bâtiments de la communauté qui vit sur le lieu et ne sors pas des limites du camp.
4. Je confie mon téléphone mobile, tablette et autre appareil connecté en sécurité à la direction dès le début du camp. Je demande mon téléphone au secrétariat si j'ai besoin de téléphoner.
5. Je sais que le camp est un lieu de rencontres amicales et fraternelles. C'est pourquoi je m'engage à vivre une relation garçons/filles non équivoque afin de ne pas entraver la dynamique de groupe et de vivre le camp à fond.
6. Je ne gâche pas la nourriture. Selon l'adage d'espérance-Jeunes : « on prend ce qu'on veut et on mange ce qu'on prend ! »
7. Je décide de participer à toutes les activités proposées et à ne pas faire bande à part afin de ne pas m'isoler du groupe et contribuer activement à la réussite du camp.
8. Je fais de mon mieux pour être ouvert, respectueux, serviable et attentif aux autres. Je respecte le travail des autres. Je décide de laisser à la maison mes jugements sur les autres en les remplaçant par mon smile.
9. Je porte mon badge de manière lisible
10. Je range mes affaires spécialement dans les dortoirs ou les tentes, je respecte les lieux, le matériel du camp, des autres et le mien.
11. Je respecte le silence quand il est demandé comme un trésor précieux, lors des temps calmes, des temps de prière et dans les lieux d'hébergement (matin et soir).
12. Si je suis confrontée à une difficulté ou une souffrance, je ne néglige pas les moyens qui sont mis à ma disposition pour ne pas m'enfermer sur moi-même. Je peux demander de l'aide auprès de mon animateur/animatrice ou auprès d'un autre animateur/trice avec qui je suis en confiance ou un membre de l'équipe d'encadrement. Ceci afin d'être éclairé(e) et de retrouver liberté et paix.